



## TARIFS 2023 - 2024

<b>Contribution des Familles</b>	<b>Tarifs Annuels</b>
<b>MATERNELLE</b>	<b>745</b>
<b>PRIMAIRE</b>	<b>711</b>
<b>COLLEGE</b>	<b>872</b>

<b>Frais d'inscription</b>	<b>60</b>
<b>Avance sur contribution Famille</b>	<b>65</b>

**Ticket cantine journalier = 7 Euros**

- Mensualité prélevée sur 10 mois, d'octobre à juillet, avec régularisation selon consommation en juillet.
- Demi-tarif sur la contribution à partir du 3ème enfant et gratuité à partir du 4ème enfant.
- Les repas sont au tarif unique de 7 € quelque soit le régime de l'enfant. La facture est mensuelle à terme échu.
- Ces contributions incluent 22 € de cotisation volontaire à l'A.P.E.L. (voir feuille jointe de l'A.P.E.L.).
- Le non paiement des droits d'inscription ou des avances sur la contribution familiale lors de l'inscription ou de la réinscription annulera la demande.

